

Et si on parlait salaire...

Si la direction avait accordé une très faible augmentation de salaire de **38€** comme en 2019 et cela depuis 2013 (date de début du gel de nos salaires). **Quel serait notre salaire ? La réalité est édifiante !**

POUR UN SALARIE GAGNANT 1500 €

En 2013	↗ 38€	didier aurait gagné 456€ de + / an
En 2014	↗ 38€	didier aurait gagné 912€ de + / an
En 2015	↗ 38€	didier aurait gagné 1368€ de +/an
En 2016	↗ 38€	didier aurait gagné 1824€ de +/an
En 2017	↗ 38€	didier aurait gagné 2280€ de +/an
En 2018	↗ 38€	didier aurait gagné 2736€ de +/an
En 2019	↗ 38€	didier aurait gagné 3192€ de +/an
En 2020	↗ 38€	didier aurait gagné 3648€ de +/an
En 2021	↗ 38€	didier aurait gagné 4104€ de +/an

**Didier aurait
gagné 20 520€ en
+ sur 9 ans !**

MAIS EN REALITE, VOICI CE QU'ON A EU

En 2013	0	Gel des salaires
En 2014	0	Gel des salaires
En 2015	0	Gel des salaires
En 2016	0	Gel des salaires seulement à Rennes
En 2017	0	Gel des salaires seulement à Rennes
En 2018	0	Gel des salaires seulement à Rennes
En 2019	30€	(Augmentation à partir de septembre) Tu as gagné 120€ de + par an
En 2020	20€	Tu as gagné 360€ de + par an
En 2021	12€	Tu as gagné 504€ de + par an

**Tu n'as gagné
que 984€ en +
sur 9 ans**

SI tu avais eu une augmentation de salaire tous les ans d'un minimum de 38€, tu aurais aujourd'hui un salaire de 1842 €. Avec les augmentations réelles depuis 2013, ton salaire n'est que de **1562€** (1604€ sur les autres sites) et cela réduira ta pension retraite !

**Pour être plus fort face aux patrons,
Rejoint nous à La CGT du site Stellantis Rennes La Janais**

Contacts

Par mail : cgtpsa.rennes@laposte.net

Twitter : LaCgtStellantisRennes @PsaCgt

Revendications salariales 2022 de La Cgt

Augmentation générale uniforme du salaire de base pour tous les CDI, CDD, et intérimaires :

- ✓ Augmentation générale des salaires de 400€ avec un salaire minimum de 2 000 € net.
- ✓ Un rattrapage salarial global équivalent à l'ensemble de la perte subie des 8 dernières années.
- ✓ Egalité de traitement entre les intérimaires et le CDI : tous les intérimaires doivent bénéficier de l'augmentation de salaires quelle que soit leur date d'arrivée sur les sites PSA.

Egalité Femme/Homme : Egalité salariale entre les femmes et les hommes avec un rattrapage pour celles qui n'ont pas eu d'évolution salariale.

Intérimaires :

- ✓ Le paiement à 100% du chômage dès la fin du mois.
- ✓ Le passage automatique du coefficient 170 à 180 au bout de 6 mois.
- ✓ La prise en compte dès le 1^{er} jour de travail de la qualification et de l'expérience professionnelle.

Levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC :

- ✓ Retour au paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25%,
- ✓ Abolition du système de compteurs et abandon du principe de modulation,
- ✓ Le paiement des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent,
- ✓ Indemnisation du chômage à 100%,
- ✓ Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS,
- ✓ Abandon de la mesure de contrat à temps partiel et à salaire partiel pour les équipes de nuit,
- ✓ Retour de la Prime d'Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté,
- ✓ Pour les salariés de Douvrin, le versement de l'équivalent de la prime de rentrée qui leur a été volée lors de la convergence des statuts.
- ✓ Pour les salariés d'Hordain, le versement d'une augmentation générale de 1% par année de blocage des salaires (2013 à 2016) donc 4% au total au titre de l'accord de compétitivité de 2012.

Prime de transport : Revalorisation des la prime de transport et son indexation sur l'augmentation du prix du carburant. Prise en charge à 100% des titres de transport en commun. Remise en place des transports collectifs supprimés.

Santé : Mutuelle prise en charge à 100 % par l'employeur. Rétablissement de la subrogation des indemnités de la Sécurité Sociale sur tous les sites

Restauration : Revalorisation de la prime d'équipe et prise en charge à 70% de l'employeur aux frais de restauration.

Salariés en VSD/SD/SDL : L'arrêt immédiat du vol sur leurs primes et le paiement de la rétroactivité des sommes volées (majoration) du groupe et le retour d'un service paye permanent sur tous les sites.

Concernant les salariés de Vesoul : retour aux 35h et la fin du travail gratuit.

Concernant les salariés de Rennes : rattrapage salarial pour effacer le gel supplémentaire de 3 ans qu'on a subi.

Le 1^{er}/02/22, lors de la 1^{ère} réunion sur les salaires, la direction a tenu un discours qui montre qu'elle veut donner des augmentations au minimum ! Elle veut continuer d'augmenter ses marges et de donner aux actionnaires. Elle prétend que nos salaires ont suivis l'inflation : elle ne doit pas payer le gaz, l'électricité, la bouffe, le carburant... au même prix que nous !

La direction a des milliards dans les poches, elle doit nous donner autre chose que des miettes pour nos salaires ! Si on se mobilise ensemble, avec La Cgt, on peut obtenir de meilleures augmentations de salaire !